

Annexe 1

n°8bis  
**Repères**  
POLITIQUES SOCIALES

Collection Cahiers - septembre 2015 - 25 €

## Le logement Hlm accompagné Les démarches des organismes

# Ciliopée Habitat Ciliohpaj Avenir et Joie

## L'action envers les femmes victimes de violences

**CILIOHPAJ-Avenir et Joie**, association intégrée du Groupe Ciliopée, mène en partenariat une action en direction des femmes victimes de violences conjugales dans le Lot-et-Garonne. Celle-ci se décline en deux volets : le premier concerne leur mise à l'abri en urgence par une Equipe Mobile d'Aide (EMA) ; le second, leur orientation vers l'hébergement ou le logement.

### La prise en compte des violences conjugales par un acteur du logement social

#### CILIOHPAJ-Avenir et Joie, association intégrée de Ciliopée au service des publics fragiles du Lot-et-Garonne

Le Groupe Ciliopée dispose d'un parc aujourd'hui constitué de 3 500 logements et 175 places en hébergement ou logement accompagné (CHRS, Maisons Relais, etc.), sur tout le territoire du Lot-et-Garonne.

Ses 130 collaborateurs se répartissent au sein de plusieurs entreprises et associations qui interviennent dans le champ de l'habitat et du logement (Ciliopée Habitat, Ciliopée Jeunes, etc.). Parmi celles-ci, **CILIOHPAJ-Avenir et Joie est une association créée en 2010**, après le rapprochement de 3 structures locales : L'Hermitage, La Pergola, Avenir et Joie. Elle gère 4 maisons relais (62 places), un foyer pour personnes âgées, deux CHRS (51 places) dont l'un dédié aux femmes, accompagnées d'enfants, victimes de violences. Elle a pour objectif principal d'accueillir des populations fragiles et de les accompagner de l'hébergement vers le logement autonome ou accompagné. CILIOHPAJ-Avenir et Joie est également gestionnaire du numéro départemental d'urgence 115 et membre du SIAO 47.

## Une volonté politique de traiter les violences intrafamiliales

Le Lot-et-Garonne est un département rural et pauvre : 18% des ménages qu'il accueille se situent en dessous du seuil de pauvreté, ce qui en fait le 9<sup>e</sup> département le plus pauvre de France.

Depuis quelques années, le territoire connaît une **augmentation significative des faits révélés de violences intrafamiliales** : ceux-ci ont ainsi crû de 44% entre 2012 et 2013 ; environ 500 plaintes ont été déposées en 2013, alors que selon les acteurs locaux, seules 10% des femmes victimes de violences s'engageraient dans une telle démarche. Par ailleurs, de plus en plus de victimes sollicitent les structures d'hébergement. Par son ampleur, le sujet s'est donc progressivement imposé comme une priorité en termes de politique publique.

Portée par la Délégation aux droits des femmes sous l'autorité du Préfet, l'action en faveur des femmes recouvre un spectre large d'ambitions, allant de la lutte contre les stéréotypes sexués, à l'emploi, en passant par la lutte contre les violences domestiques. Ces travaux s'inscrivent dans une perspective partenariale, autour d'une multitude d'acteurs : les associations du Réseau d'Entraide 47 qui accompagne les femmes, la justice, la gendarmerie, la CAF, le Conseil départemental, etc.

**Sur la question spécifique des violences conjugales, l'enjeu de la mobilité des victimes** (transport des femmes et de leurs enfants, mise à l'abri en urgence, etc.), **dans un contexte rural, au moment où elles émettent le souhait de quitter leur conjoint**, constituait pour les acteurs locaux un sujet de préoccupation. En effet, alors que le Lot-et-Garonne apparaît plutôt bien pourvu en places d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violences, il n'existait pas de dispositif de prise en charge de l'urgence.

En avril 2013, CILIOHPAJ-Avenir et Joie a répondu à un appel à projet de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), qui souhaitait promouvoir une action innovante en direction des victimes de violences. L'objectif de l'appel à projet consistait à soutenir des actions complémentaires des dispositifs existants et dont la mise en œuvre mobilise le partenariat associatif et institutionnel d'un territoire.

## Un dispositif partenarial d'aide aux victimes innovant et complet

### Organiser la mise à l'abri et contribuer à l'insertion des femmes

Depuis novembre 2013 et pour une durée de 18 mois, une **Equipe Mobile d'Aide (EMA)**<sup>14</sup>, animée par 3 travailleurs sociaux, intervient en urgence tous les matins, y compris le samedi et le dimanche, de 8 heures à 12 heures, et tous les vendredis de 16 heures à 20 heures (les veilles de week-end constituent une plage sensible) auprès des femmes qui émettent le souhait de quitter leur domicile. L'Equipe n'est pas sollicitée directement par les victimes, mais via le 115 par les partenaires (police, pompiers, hôpitaux, associations, services sociaux, gendarmerie...). Le rôle d'EMA consiste à se rendre au domicile de la personne, à l'assister dans ses premières démarches (constat médical,

14. EMA est également cofinancée par la DDCS dans le cadre d'un protocole départemental triennal contre les violences faites aux femmes signé en juillet 2013.

dépôt de main courante, etc.) et à la mettre à l'abri soit chez un proche, soit dans le réseau de l'hébergement et du logement par l'intermédiaire du SIAO 47.

CILIOHPAJ-Avenir et Joie contribue à proposer des solutions d'hébergement et d'insertion adaptées puisque **l'accompagnement des victimes se caractérise par des temps d'écoute et un travail progressif vers l'autonomie**. Il s'agit d'une population souvent isolée, éloignée de l'emploi, éventuellement confrontée à des problèmes culturels (non maîtrise de la langue). Les axes de progrès portent aussi bien sur le couple (rencontre du conjoint violent, entretiens de couple, droits de visite médiatisés, etc.) que la garde des enfants, le rétablissement des droits administratifs, l'insertion professionnelle, la gestion du budget, etc.

Une fois la période d'hébergement achevée, **plusieurs solutions de sortie sont possibles** : retour au domicile, changement de région, mais aussi sortie vers le logement social (Ciliopée Habitat accueille prioritairement les femmes orientées par le réseau associatif), le parc privé...

### Une intervention en réseau qui s'appuie sur une réactivité forte, un dialogue permanent, et une confiance mutuelle

L'action en faveur des femmes victimes de violences intrafamiliales nécessite **un important travail en réseau** :

- ▶ avec les acteurs associatifs,
- ▶ avec les acteurs de l'urgence : police, gendarmerie, pompiers, hôpitaux, etc.,
- ▶ avec les acteurs de l'accompagnement social : psychologues, structures spécialisées dans l'orientation professionnelle, etc.,
- ▶ avec les acteurs institutionnels : Conseil général, CAF, etc.

CILIOHPAJ-Avenir et Joie est ainsi membre du Réseau d'Entraide 47, un groupement d'associations mobilisées pour accompagner les femmes victimes de violences. Des réunions de coordination ont lieu une fois par mois, impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Les acteurs associés au projet EMA se rassemblent tous les 2 ou 3 mois, lors d'un comité de pilotage. Ces moments d'échange sont l'occasion de traiter les éventuels dysfonctionnements, de redéfinir les rôles et les périmètres d'intervention de chacun, et d'assurer le suivi et l'évaluation de l'action, grâce à un tableau de reporting. Ce dernier aspect est complété par un suivi national de la DIHAL qui met à disposition un correspondant par type de publics et qui organise un comité de pilotage à Paris une fois par trimestre, pour échanger sur les différentes expérimentations en cours.

### Un besoin réel, mais une action au devenir incertain

Le dispositif fait l'objet, pour une période de 18 mois, d'un financement qui couvre principalement les ressources humaines. Le devenir de cette action au-delà du cadre expérimental demeure incertain.

Plus généralement, dans la mesure où les femmes qui décident de quitter le domicile conjugal nécessitent un suivi particulier, afin de ne pas être tentées d'y retourner, **la construction d'une résidence de logements sociaux pour cette population pourrait s'avérer opportune**, sous réserve de trouver une solution juridique à l'absence de fléchage de l'attribution des logements sociaux en droit français.

## ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

### L'Équipe Mobile d'Aide : un outil qui contribue à structurer la chaîne de prise en charge des victimes de violences intrafamiliales

Depuis sa mise en place en novembre 2013, EMA traite une situation par semaine en moyenne, avec des pics d'activité observés (à l'approche des vacances, ou en fin de semaine) et d'autres plus difficiles à expliquer (entre mi-novembre et mi-décembre par exemple). A ce jour, une dizaine de femmes a été orientée vers un logement social, dans certains cas après un passage par l'hébergement. Il s'agit de personnes souvent jeunes (moins de 30 ans), sans activité professionnelle et accompagnées d'enfants.

Pour les acteurs du territoire, EMA est un maillon dans le parcours de prise en charge des femmes victimes de violences conjugales. L'hébergement collectif, impliquant une cohabitation avec un public venant de la rue, n'est pas adapté à des personnes avec enfants. Une solution d'urgence consistait à les orienter vers des hôtels et à les accompagner dans le cadre de l'accueil de jour. Lorsque les travailleurs sociaux comprenaient qu'elles avaient subi des violences, elles étaient orientées vers un des

CHRS du département. Aujourd'hui, grâce à EMA qui assure un premier diagnostic, les femmes et leurs enfants sont accueillis directement dans des places d'hébergement dédiées, sans forcément passer par le dispositif d'urgence.

Globalement, le lien existant entre les structures du groupe Ciliopée facilite les parcours résidentiels, de l'accueil d'urgence au logement autonome. Selon leur situation, les femmes victimes de violence et leurs enfants peuvent être orientées vers un logement, une maison relais ou encore des logements en ALT (3 leur sont réservés sur la dizaine que compte CILIOHPAJ-Avenir et Joie).

### Un service simple et facilement duplicable dans un projet local, complexe et multipartenarial

Pour les différents acteurs, ce type d'expérimentation a le mérite de faire avancer les réflexions locales et de favoriser l'innovation.

EMA est un dispositif souple, reproductible sur d'autres territoires. Sa mise en œuvre suppose la concitance de différents attendus :

- ▶ Un tour de table partenarial permettant de réunir les moyens nécessaires à son fonctionnement pérenne, en fonction du contexte local. A titre d'exemple, dans le Lot-et-Garonne, une équipe de 3 personnes permet de couvrir l'ensemble du département. Dans ce département, le besoin de financement pour initier le dispositif et le faire fonctionner sur 18 mois a été évalué à 160 000€.
- ▶ Un maillage opérationnel entre différents dispositifs, notamment ceux de l'hébergement et du logement : la prise en charge des faits de violences intrafamiliales dépasse la seule urgence et doit permettre un parcours cohérent des victimes vers l'autonomie, en mettant à leur disposition un panel de solutions variées.
- ▶ Un enjeu national : la volonté politique de l'Etat au plan national de faire de la lutte contre les violences conjugales une priorité politique, s'est traduite au plan local par une forte implication des services déconcentrés de l'Etat qui ont coproduit le projet et facilité le dialogue et la mobilisation de partenaires issus de culture professionnelles différentes.

### CONTACTS

Emmanuelle Gauville, Secrétaire générale de CILIOHPAJ-Avenir et Joie

Géraldine Loret, Déléguée aux droits des femmes, DDCS 47

Béatrice Brugidou, Chef de service du CHRS La Roseraie

Sylvie Ouchène, Chargée de direction du pôle hébergement de CILIOHPAJ-Avenir et Joie